

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 02/006/2006 (Public)  
Bulletin n° : 205  
ÉFAI  
6 août 2006

### **Liban/Israël. Un cessez-le-feu et une enquête pour crimes de guerre sont nécessaires de toute urgence**

Amnesty International renouvelle son appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, total et effectif après la mort d'un nombre élevé de civils. Le vendredi 5 août, au moins 23 travailleurs agricoles syriens ont été tués par les forces israéliennes dans le village de Al Qaa à la frontière libano-syrienne selon différentes sources. Il s'agit là du plus grand nombre de victimes enregistré jusqu'à présent en une seule frappe, si l'on excepte l'attaque d'un bâtiment à Cana le 30 juillet. Au cours des quatre derniers jours, des roquettes tirées par le Hezbollah sur Israël depuis le sud du Liban auraient également tué au moins 14 civils. Ce type d'attaques pratiquées par les deux parties s'inscrit dans une politique de plus en plus établie qui n'exclut pas les crimes de guerre.

De telles attaques rendent également urgent et impératif un accord d'Israël et du Liban sur l'ouverture d'une enquête – portant sur la politique en matière d'attaques d'Israël et du Hezbollah – par un organisme indépendant et impartial, comme la Commission internationale d'établissement des faits. L'enquête israélienne sur la mort de civils à Cana, où au moins 28 personnes qui avaient trouvé refuge dans un bâtiment ont été tuées lors d'un raid aérien israélien, manquait de crédibilité.

Selon un témoin oculaire interviewé par les délégués d'Amnesty International au Liban, les forces israéliennes ont mené deux raids aériens contre une ferme à Al Qaa vendredi 5 août. Des travailleurs kurdes syriens pour la plupart, parmi lesquels se trouvaient au moins cinq femmes, emballaient et préparaient des fruits destinés à l'exportation. Le témoin interrogé a déclaré avoir vu la première explosion depuis le toit des bâtiments dépendant de l'église. Alors qu'il se préparait à descendre pour aller aider, une autre explosion a suivi cinq à sept minutes plus tard. Il a déclaré avoir vu au moins 22 corps sortis des décombres. Onze autres cadavres avaient déjà été évacués lorsqu'il est arrivé sur les lieux.

Un porte-parole de l'armée israélienne a déclaré que Tsahal soupçonnait le Hezbollah de transférer des armes depuis la Syrie et que c'est ce qui avait motivé la frappe. Les informations rassemblées par les délégués d'Amnesty International à partir des témoignages des personnes sur place et les images de la scène ne corroborent en aucune manière les allégations de l'armée israélienne. L'attaque semble avoir été disproportionnée et menée sans discrimination ; elle constitue donc, à ce titre, un crime de guerre.

Depuis le 5 août, les forces israéliennes ont à nouveau pilonné les infrastructures civiles au Liban, coupant l'une des dernières voies d'accès vitales pour l'acheminement de l'aide humanitaire internationale. Au moins 45 civils auraient été tués, en comptant les victimes du raid sur Al Qaa. Israël a demandé aux résidents de Saïda, dans le sud du Liban, d'évacuer la ville, des raids aériens étant prévus sur des cibles du Hezbollah par l'armée israélienne. L'armée israélienne a largué des tracts sur la ville

avertissant les résidents d'évacuer les lieux.

Les raids israéliens répétés contre des infrastructures civiles ont provoqué le déplacement forcé de centaines de milliers de civils et menacent de déplacer de Saïda des dizaines de milliers d'autres personnes déjà déplacées de force des villages de la région. Ce nouvel appel à évacuer ne doit pas vouloir dire que Saïda pourrait être considérée comme « *zone de tir libre* » ou objectif militaire. Tout en appelant les civils au sud de Liban à évacuer la région, les forces israéliennes rendent cette opération difficile en détruisant les routes et les ponts et en ciblant les convois. De telles actions augmentent la panique et la terreur au lieu d'améliorer la protection des civils.

Des responsables du Hezbollah ont qualifié les attaques à la roquette lancées contre Israël de représailles pour les attaques israéliennes contre des civils. Amnesty International considère ces attaques comme illégales et constituant des attaques directes contre des civils et donc des crimes de guerre.

Amnesty International demande instamment au Conseil de sécurité, qui débat actuellement d'un projet de résolution sur la crise, d'appeler à un cessez-le-feu immédiat, total et effectif afin de protéger les civils au Liban et en Israël. Le Conseil devrait également exiger de toutes les parties au conflit qu'elles prennent immédiatement toutes les mesures nécessaires pour permettre l'acheminement d'une aide humanitaire aux personnes affectées par les hostilités. Lors de ses délibérations sur la prochaine étape à envisager, le Conseil devrait traiter du manque de détermination des parties au conflit à respecter leurs obligations au regard du droit international et songer aux moyens de les amener à rendre compte de leurs actes.